

## **Communiqué de presse**

### **Lancement du nouveau Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux » : Un dispositif en place pour aider les habitants à réhabiliter leur logement !**

Jeudi 23 avril 2015

Marseille Provence Métropole, délégataire des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), a organisé jeudi 23 avril le premier comité de pilotage du Programme d'Intérêt Général (PIG) en présence de Daniel HERMANN, Conseiller communautaire délégué à l'Habitat, au Logement, à la Politique de la ville et à la Cohésion urbaine et de Colette CHARRIAU, Vice-Présidente de la Région, déléguée au foncier, au logement et à l'habitat.

En octobre dernier, le Conseil communautaire a approuvé le lancement d'un nouveau PIG pour la période 2015 à 2019 et une convention a été signée en décembre 2014 entre MPM et la Région pour la réhabilitation du parc privé de logements.

Dans la continuité de ces décisions, le comité de pilotage a réuni tous les acteurs de l'habitat social du territoire afin de partager les résultats du premier PIG 2011 – 2014 et les objectifs du nouveau PIG pour la période 2015-2019.

#### **MPM intervient sur le parc privé dégradé pour une réhabilitation des logements**

Dans le cadre de la délégation de compétence que lui donne l'Etat, MPM attribue des subventions aux propriétaires privés qui souhaitent rénover leur logement vétuste.

Le Programme d'Intérêt Général (PIG) 2015-2020 « Habiter Mieux - Lutte contre la précarité énergétique », adopté le 9 octobre 2014 par le Conseil de Communauté de MPM, renforce l'action engagée dans le cadre du PIG 2011-2014 « Amélioration de l'habitat ancien dégradé ».

#### **Ce nouveau programme (PIG2) poursuit cinq objectifs majeurs :**

- **la lutte contre l'habitat dégradé** en réduisant le nombre de logements vétustes - le Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI) - au sein de MPM. 45 000 logements en résidence principale, concentrés dans les centres anciens de Marseille, Marignane et La Ciotat sont touchés, soit 71% du PPPI du département. Il s'agit par la même occasion d'améliorer les conditions de vie des ménages en aidant les travaux de requalification.
- **la lutte contre la précarité énergétique** en accompagnant les travaux de rénovation thermique dans les logements les plus énergivores. 34% du parc de logements est en classe énergétique E, F ou G. La facture énergétique des ménages les plus en difficulté sera ainsi réduite.
- **l'adaptation des logements à la perte d'autonomie** pour le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées.
- **la lutte contre les logements vacants** afin d'augmenter l'offre locative
- **la remise sur le marché locatif privé de logements rénovés de qualité à loyers modérés.**

## 18 communes de MPM réparties en 4 secteurs d'intervention :

Les 18 communes de MPM sont réparties en quatre secteurs d'intervention, confiés par MPM à un opérateur dédié depuis le 15 mars 2015 :

- Le secteur Nord-est : ADRIM
- Le secteur Sud-Est : URBANIS
- Le secteur Centre : Engineering Territoires& Habitat,
- Le secteur Ouest : PACT Bouches du Rhône

Chaque opérateur a pour mission **d'informer les habitants sur les aides financières, puis de les accompagner dans le montage de projet de rénovation et sur le suivi du chantier.**

Un numéro de téléphone par secteur est à la disposition des personnes intéressées.

## Des subventions pour aider à financer les projets de réhabilitation

Pour permettre aux propriétaires d'accéder à ces projets, l'Anah peut prendre en charge jusqu'à **50% du montant hors taxes des travaux réalisés**, cette subvention pouvant être complétée par des aides complémentaires de **MPM, la Région PACA, la CARSAT et de certaines communes.**

Cette aide peut être cumulée à des avantages fiscaux tels que des **primes, un crédit d'impôts, un abattement fiscal sur les revenus locatifs...**

Les propriétaires occupants disposant de ressources modestes peuvent bénéficier d'une avance sur la subvention et/ou à un prêt sans intérêt.

## Un premier bilan encourageant

Sur la période 2011-2014,

- **361 logements** ont bénéficié de la prime « Habiter Mieux », soit 293 propriétaires occupants et 68 propriétaires bailleurs.
- **153 logements ont dépassé 50 % de gain énergétique** après travaux.

En 2014, l'Anah a mené 1312 consultations « amélioration » de l'habitat sur le territoire MPM.

260 dossiers ont bénéficié du PIG pour effectuer leurs travaux.

**L'objectif de ce nouveau PIG est de réhabiliter de façon durable 400 logements par an, soit 100 dans le secteur Ouest, 130 dans le secteur Centre, 90 au Nord-Est et 80 au Sud-Est du territoire de MPM.**

### Les 5 étapes pour monter un projet de réhabilitation

- **l'élaboration du projet de réhabilitation** avec les conseillers de l'ADIL ou de l'ALEC
- **le montage du dossier** avec l'opérateur du secteur géographique :
  - o accompagnement sur le plan technique, financier, juridique, fiscal et financier
  - o réalisation des diagnostics nécessaires
  - o recherche des aides disponibles et proposition d'un plan de financement
  - o dépôt du dossier à l'Anah
- **Mise en œuvre des travaux** : assistance sur la conformité des travaux et leur réalisation
- **Attribution de la subvention** : présentation du dossier à MPM qui valide le projet et délivre la notification de subvention.
- **Déblocage des fonds** : versement de la subvention sur présentation de factures acquittées.

## Les 4 secteurs d'intervention du PIG 2015-2020

